



Code d'Éthique partagée

du groupe Legrand

2024

#LegrandImprovingLives*

* Legrand améliore les vies





Edition

Être une référence dans notre secteur depuis plus de 150 ans nous oblige à chaque instant à donner le meilleur de nous-mêmes.

Notre modèle de création de valeur est pérenne parce qu'il repose sur notre excellence industrielle et notre raison d'être, moteurs de la réussite du groupe Legrand.

Unis par notre culture et nos valeurs d'entreprise, nous avons le devoir collectivement et individuellement d'être toujours exemplaires. Il en va de notre image et de notre croissance durable.

À travers le Code d'Éthique partagée, nous avons souhaité rappeler les engagements éthiques forts du Groupe et fixer les règles comportementales qui s'appliquent en conséquence à chacune et chacun d'entre vous dans ses activités professionnelles au quotidien, et ce, quel que soit son rôle dans l'entreprise. Il s'agit d'un code de référence, pour guider la façon d'exercer nos activités, pour agir partout où nous sommes présents, dans l'intérêt du Groupe, de ses équipes, de ses clients et de ses partenaires d'affaires.

Je vous invite à prendre le temps de le lire attentivement, de vous y référer aussi souvent que nécessaire et d'en être l'ambassadeur auprès de celles et ceux qui travaillent avec et pour nous.

Tout comme vous pouvez compter sur le Groupe, je sais d'ores et déjà pouvoir pleinement compter sur votre engagement éthique.

**Benoît COQUART,
Directeur Général de Legrand**

Sommaire

	Le Code d'Éthique partagée du groupe Legrand
4	Définition
6	Champ d'application
8	Notre raison d'être et nos valeurs
12	S'engager pour les équipes
14	LES ENGAGEMENTS du Groupe
18	MES ENGAGEMENTS
20	S'engager pour l'environnement
22	LES ENGAGEMENTS du Groupe
24	MES ENGAGEMENTS
26	S'engager pour la protection des actifs du Groupe
28	LES ENGAGEMENTS du Groupe
32	MES ENGAGEMENTS
34	S'engager pour les partenaires d'affaires
36	LES ENGAGEMENTS du Groupe
38	MES ENGAGEMENTS
40	Dispositif d'alerte

Le Code d'Éthique partagée du groupe Legrand

définition

Un contrat moral...

Le Code d'Éthique du Groupe est un code de conduite à tenir au quotidien dans nos relations professionnelles et dans notre façon d'exercer nos activités.

Construit autour de notre raison d'être et des 5 valeurs fondamentales du Groupe, il définit les prescriptions comportementales et morales à adopter par chacune et chacun au sein de toutes les filiales Legrand.

Et parce que Legrand est un groupe où l'on joue collectif, le Code d'Éthique partagée est aussi un contrat moral de réciprocité, d'engagements partagés entre l'entreprise et ses équipes.

À la croisée de toutes nos chartes, politiques, guides et dispositifs avec lesquels il fait le lien, il constitue la pierre angulaire de notre culture d'entreprise.



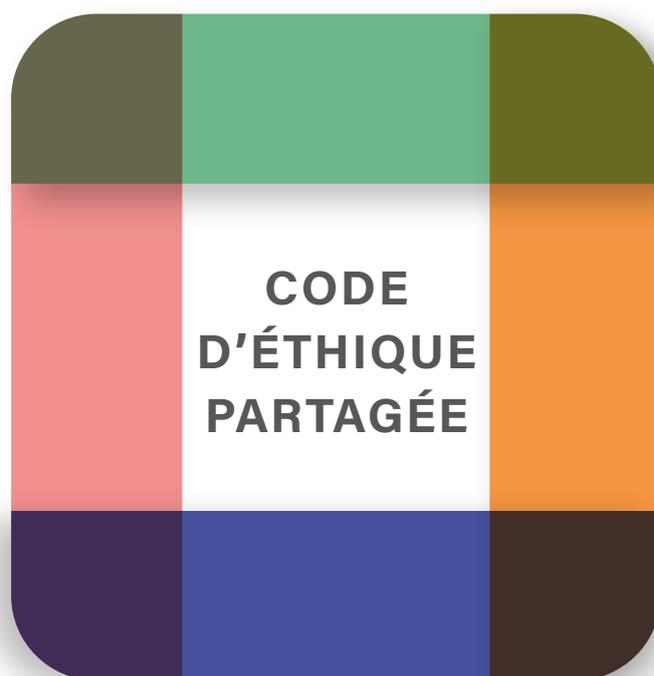
au cœur de toutes nos chartes

ENVIRONNEMENT

- Feuille de route RSE.
- Politique Environnement.
- Consignes Écogestes.

ÉQUIPES

- Politique Santé et Sécurité au Travail.
- Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.
- Politique Diversité, Équité et Inclusion.
- Charte des Droits Humains.
- Charte de protection des données personnelles.



**CODE
D'ÉTHIQUE
PARTAGÉE**

PROTECTION DES ACTIFS

- Charte d'utilisation des Systèmes d'Information.*
- Présentation officielle du Groupe.
- Charte sur l'usage individuel des Réseaux Sociaux.
- Charte graphique institutionnelle.

PARTENAIRES D'AFFAIRES

- Charte de la déontologie Boursière.
- Guide des bonnes pratiques des affaires.
- Politique Qualité.
- Politique Achats du Groupe.
- Code de conduite Fournisseurs.
- Conditions Générales d'Achats.
- Charte de la concurrence.

* Document disponible en interne uniquement

Le Code d'Éthique partagée du groupe Legrand

champ d'application



COMPRENDRE

À QUI S'APPLIQUE CE CODE D'ÉTHIQUE PARTAGÉE ?

Il s'applique de manière obligatoire et uniforme à toutes celles et ceux qui agissent au nom ou pour le compte du groupe Legrand à travers le monde, quel que soit leur niveau hiérarchique.

Le Groupe attend des équipes qu'elles respectent les règles éthiques énoncées dans le présent Code, et veillent à ce que celles-ci soient également appliquées au sein de son équipe.

L'exemplarité est le fil conducteur de notre entreprise.

Elle doit toujours irriguer notre manière d'agir, pour le développement durable de notre Groupe, pour donner du sens au travail de nos équipes, pour protéger nos actifs et considérer avec respect nos partenaires d'affaires.

Ce Code d'Éthique partagée rappelle ainsi notre raison d'être et nos valeurs, identifie et illustre clairement les engagements du Groupe, et enfin, fixe ceux des équipes sur les 4 thématiques suivantes :

- **l'environnement ;**
- **les équipes ;**
- **la protection des actifs du Groupe ;**
- **les partenaires d'affaires.**



S'ENGAGER

Un engagement mutuel entre le Groupe et toutes et tous est la condition d'une réussite pérenne, profitable à chacun.



AGIR

Chacune et chacun doit connaître et appliquer individuellement les règles comportementales énoncées dans ce document.



SIGNALER

En cas de manquement(s) observé(s) au respect des engagements fixés, chaque collaboratrice et collaborateur a un devoir d'alerte via la plateforme Signal'Ethic. Voir page 40 pour en savoir plus sur la ligne d'alerte éthique.



Notre raison d'être et nos valeurs

S'engager pour créer de la valeur sur le long terme et rester une référence dans la filière électrique.

Améliorer les vies pour accompagner un monde en pleine mutation est notre raison d'être. C'est également l'engagement que Legrand a choisi de prendre vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. C'est aussi le vôtre, en tant que collaboratrice, collaborateur.

Pour agir en ce sens, nous nous appuyons sur des valeurs fédératrices qui sont au cœur de chacune de nos décisions.

Au-delà de fournir un cadre de travail permettant de fixer nos pratiques professionnelles, nos valeurs font de Legrand un groupe industriel éthique et exemplaire.

#LegrandImprovingLives

Depuis plus de 150 ans, nous innovons au service de tous, pour plus de simplicité, de confort, une plus grande sécurité et une meilleure efficacité énergétique.

Améliorer les vies, en transformant les espaces où les gens vivent, travaillent et se rencontrent, avec des infrastructures électriques et numériques et des solutions connectées simples, innovantes et durables est notre raison d'être. Nous la portons avec fierté, guidés au quotidien par **5 valeurs fédératrices qui sont au cœur de chacune de nos actions et de nos décisions**. Elles sont le reflet de notre culture et de notre identité.

C'est parce qu'elles nous ressemblent qu'elles nous rassemblent et imprègnent notre manière de travailler... Découvrons ensemble comment.



NOUS DESSINONS L'AVENIR

Dessiner l'avenir c'est faire preuve d'audace et d'énergie !

C'est oser se confronter à des défis, se former pour monter en compétence et réinventer le quotidien.

Chaque jour au sein de votre équipe de travail, vous mettez à disposition de nos clients votre expertise, votre enthousiasme. Vous challengez souvent l'impossible pour ouvrir les voies d'un avenir plus durable pour toutes les générations. Grâce à nos innovations et nos engagements responsables, ensemble, nous concevons des solutions et produits qui offrent à toutes et tous un quotidien toujours plus simple, plus économe en énergie et plus respectueux de l'environnement. Parce que dessiner l'avenir, c'est construire un monde meilleur.

ET COMMENT ?

- En créant aujourd'hui les bâtiments de demain.
- En positionnant la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de notre croissance.
- En faisant grandir les talents qui changeront le monde de demain.



NOUS CÉLÉBRONS L'INCLUSION

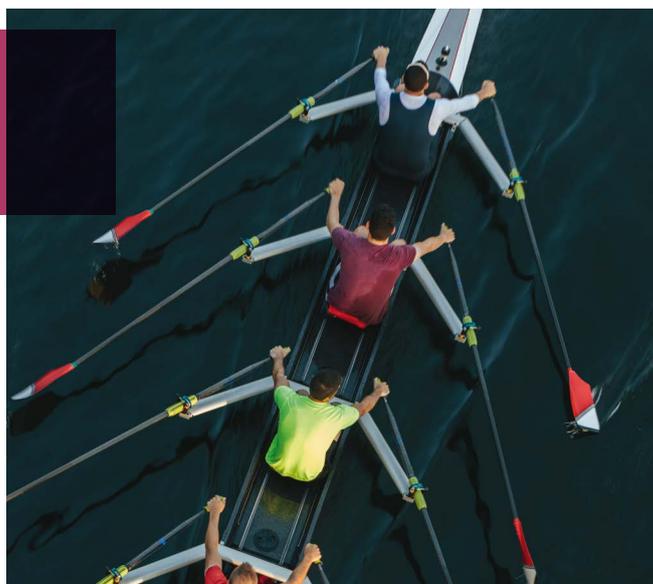
L'inclusion est dans notre nature et constitue notre force au quotidien. Présents dans près de 90 pays, nos équipes et nos clients sont riches de toutes les différences humaines. **Garantir pour toutes nos parties prenantes, écoute, respect et équité est une évidence depuis toujours.** Nous nous interdisons toute discrimination notamment liée à l'âge, au genre, à l'origine, au handicap, à l'orientation sexuelle, à la religion, etc. **Nous célébrons l'inclusion et la diversité comme des facteurs de performance et d'humanité augmentées.** Legrand offre ainsi à chacune et chacun la possibilité d'exprimer son potentiel et son enthousiasme pour contribuer à la réussite du Groupe.

ET COMMENT ?

- En respectant les autres tels qu'ils sont.
- En faisant de la diversité de nos équipes une opportunité d'être une meilleure entreprise.
- En considérant la diversité de nos parties prenantes comme une force et un moteur.

NOUS JOUONS COLLECTIF

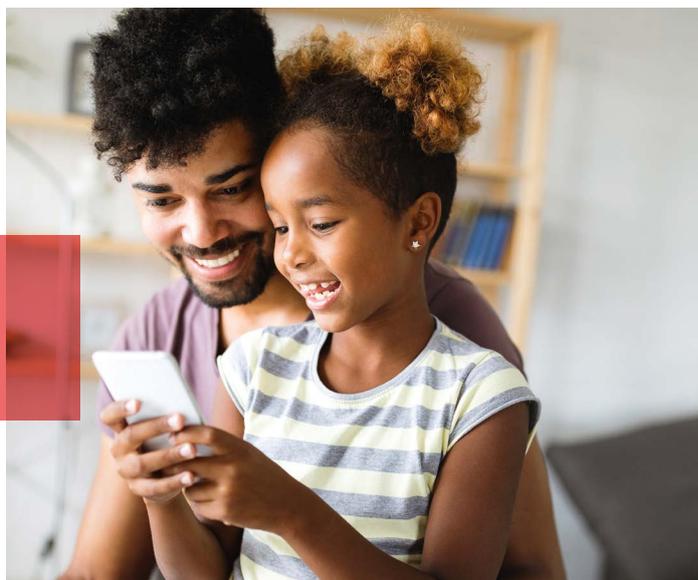
Derrière chacune de nos réussites, chacune de nos prouesses, il y a une intelligence collective faite de personnes passionnées. Engagés auprès de chaque client et animés d'un élan commun, nous assurons partout dans le monde une écoute active des besoins de notre filière pour améliorer sans cesse nos produits et services. Nous apportons des réponses aux enjeux de société, anticipons les attentes de nos utilisateurs et y répondons avec des solutions et services innovants à forte valeur ajoutée. **Grâce au travail d'équipe, nous allons plus vite et plus loin pour offrir la meilleure expérience et satisfaction client.**



ET COMMENT ?

- En apportant en permanence de la valeur ajoutée à l'ensemble de notre filière.
- En assurant la meilleure des expériences à nos clients.
- En allant de l'avant avec nos collaborateurs, animés par une stratégie et un objectif communs.

NOUS RENDONS LES CHOSES SIMPLES



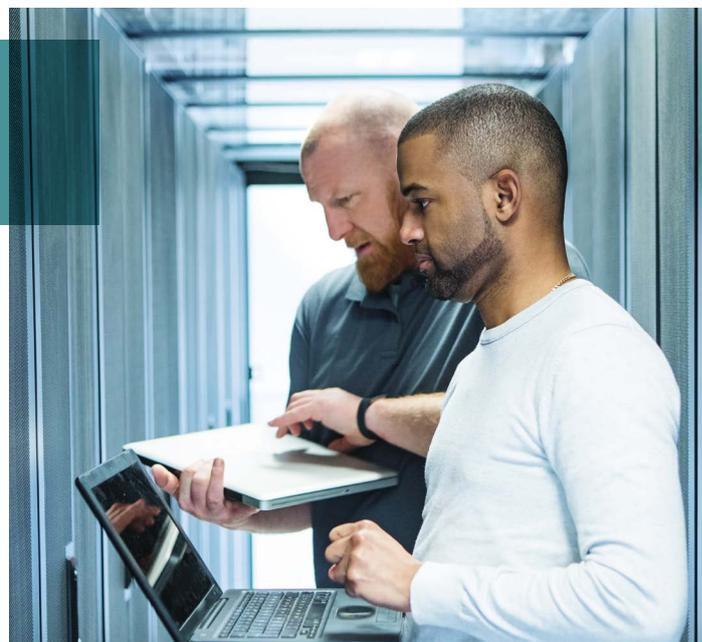
Être transparent, honnête, simple s'inscrit dans notre culture depuis l'origine. Chaque jour, **nous avançons avec pragmatisme, discernement et éthique dans toutes nos interactions avec nos collaborateurs, clients, distributeurs et partenaires** : c'est la garantie d'échanges constructifs, fructueux et pérennes. **Cette exemplarité guide aussi la conception de toutes nos gammes de produits et solutions pensées pour améliorer le quotidien des utilisateurs et simplifier la mise en œuvre et la maintenance par les professionnels.** Car, rendre les choses simples, c'est être direct et aller à l'essentiel.

ET COMMENT ?

- En favorisant des relations humaines authentiques.
- En promouvant transparence et honnêteté dans tout ce que nous faisons.
- En concevant des produits faciles à installer, à utiliser et à maintenir.

NOUS RÉPONDONS PRÉSENTS

Parce qu'améliorer les vies de toutes et tous est notre raison d'être, **nous engageons notre nom, la qualité et la durabilité des solutions que nous commercialisons depuis plus de 150 ans.** Proches de nos clients, nous sommes un Groupe aux pratiques commerciales responsables qui agit pour le confort, le bien-être et la sécurité au cœur des bâtiments. Nous répondons aux défis environnementaux et sociétaux en respectant nos engagements à réduire les impacts négatifs de notre activité, dès la conception de nos produits. **C'est parce que nous sommes dignes de confiance que l'on peut toujours compter sur nous.**



ET COMMENT ?

- En conjuguant qualité et durabilité dans les solutions que nous commercialisons.
- En éliminant nos impacts négatifs et en ayant un impact positif partout où nous le pouvons.
- En garantissant des pratiques commerciales responsables et en respectant nos engagements.



S'engager pour les équipes



Classé parmi les meilleurs employeurs du monde, le groupe Legrand s'engage pour ses équipes avec force et conviction.

Avec plus de 38 000 personnes⁽¹⁾ réparties dans 90 pays, **Legrand est fier d'avoir à ses côtés des femmes et des hommes quotidiennement engagés pour améliorer les vies.** Partout dans le monde, nos équipes sont à l'écoute de nos clients et font du bien-vivre et du bien travailler ensemble, des réalités concrètes.

Nous jouons collectif et sommes conscients que notre capital humain est l'un de nos meilleurs atouts, c'est pour cette raison que nous sommes attentifs aux feedbacks des équipes qui contribuent à faire de Legrand une entreprise meilleure.

Depuis 2017, le Groupe a mis en place un système d'écoute auprès de ses collaboratrices et collaborateurs pour mesurer et améliorer leur engagement. Conduite au niveau mondial, l'enquête d'engagement donne à chacune et chacun l'occasion de s'exprimer, c'est un outil essentiel pour permettre d'élaborer des politiques permettant d'attirer, de retenir et d'assurer l'évolution individuelle de carrière.

Parce que l'engagement du Groupe envers toutes ses équipes partout dans le monde est un devoir, **Legrand réaffirme que la santé, la sécurité et le bien-être au travail sont ancrés dans la culture d'entreprise et constituent la ligne de conduite qui doit guider toutes nos actions au quotidien.**

(1) Intérimaires et CDD compris

LES ENGAGEMENTS du Groupe

Protéger ses salariés

■ UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR

Garantir à chacune et chacun un environnement qui respecte sa santé, sa sécurité et son bien-être, est une nécessité absolue pour laquelle le Groupe met en œuvre de longue date, une démarche d'amélioration continue.

La démarche santé et sécurité au travail, au niveau mondial, est déployée selon quatre axes :

- protéger nos équipes au sein d'un environnement de travail durable ;
- intégrer la santé et la sécurité au travail dans l'ensemble de nos activités ;
- améliorer de façon permanente notre performance et notre système de management ;
- encourager la responsabilisation de l'ensemble des acteurs et impliquer nos partenaires.

Consulter la Politique Santé & Sécurité au Travail.

Garantir un environnement de travail sûr, c'est d'abord la responsabilité du Groupe qui évalue les risques et met en œuvre les moyens nécessaires pour les maîtriser et ainsi, réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le prérequis indispensable est le strict respect du droit applicable.

La démarche Legrand Way et la certification ISO 45001 (management de la santé et sécurité au travail) de la plupart de nos sites industriels et logistiques fournissent un cadre de référence et un ensemble de bonnes pratiques qui sont un gage d'amélioration continue de la sécurité des personnes.

Le Groupe doit informer et former les collaboratrices et collaborateurs sur les gestes et comportements les plus sûrs au travail ; il doit aussi veiller au respect constant des règles de sécurité et sensibiliser sur les risques encourus en cas d'écart.

Garantir un environnement de travail sûr, c'est aussi sensibiliser sur les risques encourus en cas de comportements inappropriés, tels que le harcèlement moral ou sexuel, qu'ils soient liés ou non à la consommation d'alcool et de substances illicites et interdites, notamment lors d'événements organisés dans le cadre professionnel.

À ce titre, Legrand s'engage à prendre les mesures qui s'imposent en cas de non application de ces règles fondamentales.





■ UN CADRE DE TRAVAIL ET UNE FLEXIBILITÉ ADAPTÉS AUX ATTENTES DES ÉQUIPES

Le Groupe met à disposition de ses équipes des bureaux, lieux et espaces de vie pour des modes de travail plus flexibles, il favorise également le télétravail et les interactions à distance pour les postes le permettant.

Dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail, **Legrand a adopté la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie afin de s'adapter aux mutations technologiques et sociologiques qui rythment la vie d'entreprise.** L'objectif de cette charte est de maintenir l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle de toutes et tous. Pour ce faire, Legrand a mis en place des systèmes d'horaires variables offrant une flexibilité, et permettant de gérer des contraintes personnelles ponctuelles.

Consulter les 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

■ UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET TOUS

Depuis toujours Legrand s'est donné comme responsabilité de garantir à tous ses collaboratrices et collaborateurs un niveau minimum de protection sociale dans tous les pays où le Groupe est implanté. Cet engagement s'est traduit fin 2017 par le lancement du programme Serenity On, qui s'articule autour de 3 piliers principaux : la parentalité, la santé et la prévoyance.

Consulter le programme Serenity On.

■ LE RESPECT ET LA SÉCURISATION DES DONNÉES PERSONNELLES ET SENSIBLES DES PERSONNES

Le groupe Legrand est très engagé dans la protection des données personnelles **des personnes et leur offre à chacune et chacun un environnement informatique de confiance.** Par ailleurs, le Groupe a mis en place des **règles d'entreprise contraignantes** (BCR⁽²⁾) et un module de formation, dédié à la protection des données personnelles.

Consulter la Charte de protection des données personnelles.

(2) Binding corporate rules

■ RESPECT DES DROITS HUMAINS

Legrand porte la plus grande attention au respect des droits humains internationalement reconnus non seulement dans ses implantations mais aussi dans sa chaîne de valeur.

Le respect de la dignité humaine et l'éthique constituent des valeurs fondamentales du Groupe. Implanté dans plus de 90 pays, Legrand se conforme non seulement aux législations locales, mais a également établi un cadre de référence commun à l'ensemble des équipes et de sa chaîne de valeur. Ce cadre est basé sur les normes internationales en matière de droits humains, telles que la Charte internationale des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes relatifs aux Droits de l'Homme et aux normes du travail du Pacte mondial, dont Legrand est signataire.

Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, l'entreprise s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. À ce titre, Legrand a mis en place un dispositif de maîtrise et de suivi des droits humains, déployé en cinq axes :

- Cartographier les risques ;
- Évaluer les risques et prioriser les actions à mettre en place ;
- Atténuer et/ou prévenir les impacts négatifs ;
- Mettre en place un mécanisme d'alerte ;
- Suivre et évaluer l'efficacité des mesures.

L'entreprise veille ainsi au respect des droits humains liés au travail de ses propres effectifs et des travailleurs(euses) de sa chaîne de valeur, à savoir : l'abolition effective du travail des enfants, la lutte contre le travail forcé, la santé et sécurité, la liberté d'association, les conditions de travail décentes et la non-discrimination.

D'autre part, le Groupe veille au respect des droits humains des communautés affectées ainsi que des consommateurs et/ou utilisateurs finaux de ses services et produits.

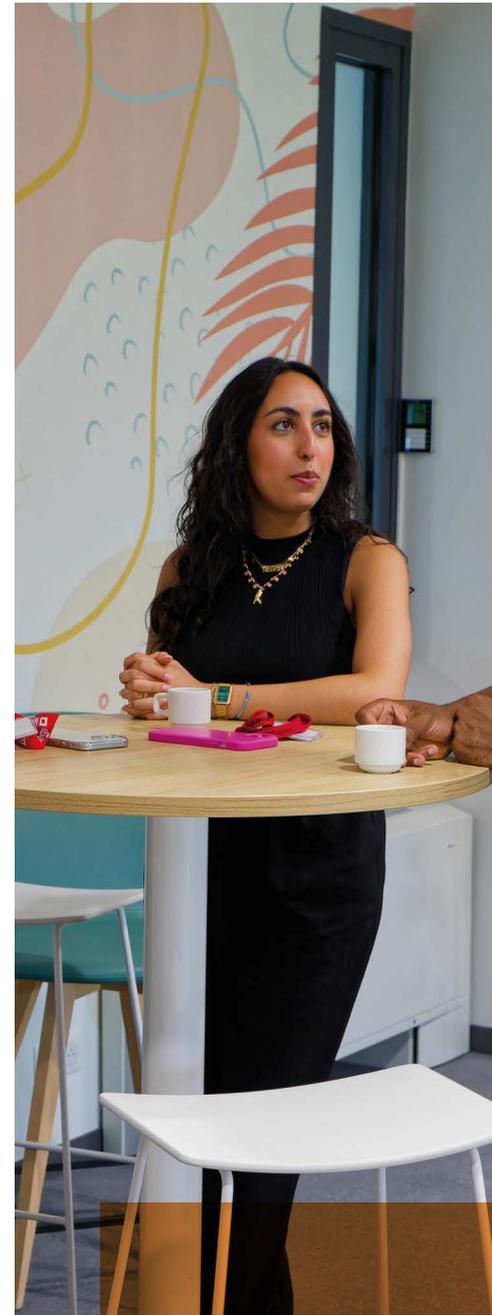
Legrand porte une attention particulière aux personnes vulnérables en matière de droits humains comme les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les minorités nationales ou ethniques, les minorités religieuses, les personnes LGBT+ et les travailleurs migrants.

Consulter la charte des Droits Humains.

Favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de ses équipes

Ensemble, nous célébrons l'inclusion et luttons contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement.

Toute décision de Legrand en matière d'embauche, d'affectation, de rémunération, d'avancement, de formation, de discipline, de retraite et de cessation de la relation de travail, se fonde uniquement sur des facteurs objectifs liés au poste et aux compétences des personnes.





Toute discrimination liée notamment au sexe, l'identité ou l'expression de genre, à l'âge, la nationalité, l'ethnicité, la race, la couleur, la religion ou les convictions, la caste, la langue, le handicap mental ou physique, l'appartenance à une organisation, l'opinion, l'état de santé, le statut marital, la situation familiale, l'orientation sexuelle, la naissance ou les caractéristiques civiques, sociales ou politiques, le lieu de résidence, l'apparence physique, est interdite.

Par ailleurs, le groupe Legrand s'engage à assurer un environnement de travail accueillant et sûr, exempt de toute forme de harcèlement ou de violence. Le Groupe ne tolère ainsi aucune forme de harcèlement, qu'il soit moral ou sexuel.

Promouvoir l'égalité des chances est également un engagement fort du Groupe.

Legrand multiplie les initiatives en faveur de la mixité et de l'inclusion, convaincu qu'elles constituent des facteurs d'innovation, de performance et de qualité de vie au sein de l'entreprise. Legrand s'attache à diversifier les profils des talents qui accompagnent sa croissance.

Après avoir obtenu en 2020, **le label Gender Equality European and International Standard (GEEIS) - Diversity, pour ses entités « Siège social » et « France », de nombreuses filiales du Groupe ont emboîté le pas, en étant à leur tour labellisées.**

Legrand s'implique également depuis de nombreuses années dans des démarches d'insertion des personnes en situation de handicap. Cela s'inscrit naturellement dans **l'engagement du Groupe de « promouvoir l'égalité des chances par une meilleure prise en compte de la diversité dans la gestion des ressources humaines ».**

Enfin, Legrand sensibilise ses équipes autour de ces sujets et thématiques (formations, réunions d'échange...).

Consulter la Politique Diversité, Équité et Inclusion.

Faire grandir ses collaboratrices et collaborateurs

■ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DE TOUTES ET TOUS

Permettre aux salariés de chaque filiale de se former et de monter en compétences est un engagement prioritaire pour le Groupe.

L'objectif de Legrand est de former chaque année un maximum de collaboratrices et collaborateurs.

■ DES ACTIONS CONCRÈTES POUR L'EMPLOI DES JEUNES ET L'INCLUSION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Legrand multiplie **les initiatives pour la sensibilisation des jeunes, filles ou garçons à la filière électrique tout au long de leur parcours de formation.** Des interventions sont réalisées chaque année, par des volontaires de Legrand, de l'école jusqu'à l'université, pour faire découvrir aux jeunes les métiers Legrand.

Le Groupe veille à un accompagnement adapté et au transfert de compétences de salariés expérimentés vers les jeunes via des stages, des contrats en alternance ou des emplois à des personnes en début de carrière.

Zoom sur des initiatives du Groupe

En Italie, grâce au programme « BTicino at the teacher's desk », des salariés du Groupe transmettent leur expertise technique aux jeunes souhaitant faire carrière dans l'électricité, l'électronique ou le génie mécanique. À l'instar de l'Italie, de nombreuses autres initiatives Legrand auprès des jeunes existent partout dans le monde.

■ LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROMOTION INTERNE

La diversité des métiers, les différentes filières professionnelles et les implantations du Groupe offrent de nombreuses possibilités et constituent autant d'opportunités d'évolutions personnelles et professionnelles à explorer pour les salariés. **Legrand encourage la mobilité interne et investit dans les évolutions de carrière.**

Écouter ses collaboratrices et collaborateurs

■ L'ENQUÊTE MONDIALE « VOTRE OPINION COMPTE »

Partout dans le monde, le Groupe est attentif à ses collaboratrices et collaborateurs et écoute les remontées de ses équipes. Cette écoute active crée de l'engagement autour de notre culture d'entreprise et de notre raison d'être.

Le taux d'engagement enregistré lors des enquêtes mondiales a notamment démontré l'adhésion des équipes à la vision RSE du Groupe. Cet engagement constant et déterminé de nos collaborateurs constitue plus que jamais un atout différenciant pour un développement réussi et vertueux de l'entreprise, dans un monde en pleine mutation.

■ DES ENTRETIENS INDIVIDUELS PÉRIODIQUES COMME TEMPS D'ÉCHANGES PRIVILÉGIÉS

Le CAPP (Competency Approval Performance and Perspective) est aujourd'hui déployé dans tous les pays où le Groupe est présent. Il constitue un temps d'échange nécessaire et privilégié entre la collaboratrice ou le collaborateur et son manager. Legrand fait du CAPP un outil permettant l'expression des aspirations individuelles **pour permettre à chacune et chacun de devenir pleinement acteur de son évolution de carrière au sein du Groupe.**

■ LA RECHERCHE ET LE MAINTIEN CONSTANT DU DIALOGUE SOCIAL

Garantir la représentation syndicale est essentiel. Pour Legrand, **l'amélioration du dialogue social consiste à créer du lien et de la confiance au sein des organisations représentatives du personnel, à l'échelle d'une direction, d'un pays ou d'une zone géographique.** Accompagner les changements d'organisation stratégiques nécessaires au développement du Groupe est fondamental. Les managers et les équipes RH sont formés aux relations sociales afin de remplir pleinement leur rôle d'interlocuteur de proximité.



MES ENGAGEMENTS

Agir pour la sécurité de tous

Je m'engage à :

- **respecter les consignes de sécurité** auxquelles j'ai été formé(e) par le management et utiliser les équipements de sécurité en lien avec mon poste de travail ;
- **être acteur de la vigilance partagée** en restant attentif à ma propre sécurité et à celle d'autrui. Cela consiste à intervenir auprès d'un collègue qui prendrait un risque, pour revenir à une situation sûre. Et à l'inverse, je suis reconnaissant en cas d'intervention bienveillante d'un collègue pour ma sécurité ;
- **contribuer à la prévention le plus en amont possible** : je dois signaler toute situation à risque et prendre si possible les mesures qui me semblent nécessaires pour informer et ainsi protéger les autres salariés, en attendant l'action corrective des services dédiés ;
- **participer aux activités SST au quotidien** telles que suivre les formations sécurité, les ateliers proposés par le site ou encore les instants sécurité de mon périmètre. Concernant ces derniers, je dois respecter dans la durée les engagements qui ont été pris collectivement.

Agir pour la diversité et l'inclusion

Je m'engage à :

- **accepter les différences de chacun et être tolérant.** Legrand s'est développé dans près de 90 pays grâce aux femmes et hommes qui composent le Groupe. C'est la diversité de leurs profils, leurs cultures et leurs compétences qui assure la pleine réussite de l'entreprise ; Consulter la Politique Diversité, Équité et Inclusion.
- **être respectueux dans toutes mes relations de travail** (équipes, collègues, managers, clients, partenaires...). Je traite toutes mes relations de travail avec dignité et respect. Je ne dois adopter aucun comportement offensant, intimidant ou discriminatoire à l'égard de quiconque. Je dois avoir un comportement correct et ne dois jamais être en état d'ivresse ou sous emprise de stupéfiants dans le cadre du travail ou d'événements organisés par l'entreprise.
- **contribuer à la construction d'espaces de travail inclusifs.** À mon niveau, je peux jouer un rôle actif dans la construction d'espaces de travail inclusifs en restant attentif(ve) aux différents points de vue et aux difficultés qui peuvent être rencontrées. Mon entreprise est une grande équipe où l'on joue collectif.

En savoir plus

- Politique Santé et Sécurité au Travail.
- Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.
- Politique Diversité, Équité et Inclusion.
- Charte des Droits Humains.
- Charte de protection des données personnelles.

Zoom sur des initiatives de collaboratrices et collaborateurs

Le réseau mixité « Ellegrand » mais également les réseaux « Black Professional Network » aux Etats-Unis ou « Legrand Rainbow », qui œuvrent pour une meilleure inclusion des populations vulnérables, réunissent de très nombreux profils de différents pays et entités du Groupe. Ces réseaux poursuivent le développement d'une politique essentielle pour la diversité et l'inclusion à travers différents programmes, notamment en sensibilisant et en agissant de manière concrète (mentorat, conférences...).



CAS PRATIQUE

SOL À RISQUE

Je marche dans les locaux et aperçois par exemple une zone glissante ou une aspérité dangereuse sur le sol générant un risque de chute. Je signale immédiatement cette situation à risque selon l'organisation locale. Je ne m'arrête pas là et fais preuve d'initiative, sans prendre de risques, pour matérialiser dès à présent cette zone dangereuse, en positionnant un cône de sécurité ou à défaut de la rubalise ou encore une chaise et ainsi éviter un accident potentiel.



Alertez en cas de **manquement** via la plateforme de Signal'Ethic de Legrand.

S'engager pour l'environnement



Acteur mondial et responsable, le groupe Legrand s'engage pour l'environnement, depuis plus de 20 ans !

Nous sommes pleinement conscients du rôle crucial que nous avons à jouer en tant qu'industriel sur la préservation de l'environnement.

Aussi, dès 2004, nous avons créé la fonction développement durable au sein de l'entreprise et dès 2007, avec **notre première feuille de route RSE⁽¹⁾**, nous avons défini un plan d'action précis et structuré pour réduire notre impact écologique. Nous avons déjà fait beaucoup et poursuivons nos engagements !

Notre engagement RSE suit les évolutions nécessaires de notre industrie pour répondre à l'urgence climatique.

Chaque année, nous nous fixons des objectifs ambitieux que nous atteignons voire que nous dépassons pour assurer aux générations futures un avenir plus durable. Deux axes majeurs autour de l'environnement constituent ainsi le socle de notre engagement :

- **la réduction de notre impact carbone ;**
- **la promotion de l'économie circulaire.**

D'ici 2030, nous projetons de réaliser **80 % de notre chiffre d'affaires avec des solutions éco-responsables** en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en informant les clients de l'impact environnemental des offres du Groupe.

Enfin, en 2024, Legrand s'est engagé à devenir **Net Zero d'ici 2050**. Le Groupe devra réduire de 90 % ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et neutraliser les émissions qui ne pourront pas être évitées.

(1) Responsabilité Sociétale et Environnementale

LES ENGAGEMENTS du Groupe

Baisser les émissions carbonees liées à sa propre activité

Legrand s'engage à contribuer activement au développement d'une société bas carbone en réduisant, tout d'abord, l'impact de ses propres activités.

Legrand travaille au quotidien à réduire ses consommations d'énergie en mettant en place les solutions d'efficacité énergétique les plus pertinentes sur chaque site du Groupe comme le remplacement de presses hydrauliques par des presses à injecter électriques ou la mise en place de systèmes de récupération de chaleur.

Proposer des solutions qui améliorent la performance énergétique des bâtiments (à commencer par les sites Legrand)

■ DES SOLUTIONS BAS CARBONE

L'impératif de réduire l'impact environnemental des bâtiments lors de leur construction ou rénovation implique de plus en plus de normes, ce qui engendre une demande croissante pour des produits ayant moins d'impact sur l'environnement. La démarche d'éco-conception est en place depuis de nombreuses années au sein du Groupe, et à ce titre, en 2023, **73 % des produits du catalogue disposent d'un Product Sustainability Profile** (profil de durabilité des produits). C'est cela être un acteur responsable !

■ DES PRODUITS QUI AMÉLIORENT LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est un enjeu mondial majeur, et Legrand y répond en proposant des solutions qui permettent aux utilisateurs de réduire leurs consommations énergétiques et ainsi d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et leur empreinte carbone :

- solutions de mesure de la consommation d'énergie ;
- gestion d'éclairage (détecteurs de présence, interrupteurs automatiques...);
- gestion intelligente de l'énergie (smart power management) ;
- pilotage de la chambre d'hôtel ;
- recharge pour véhicules électriques ;
- UPS⁽²⁾.

■ DES SITES GROUPE PLUS VERTUEUX

Des solutions pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments et des équipements sont installées, autant que possible, sur les sites du Groupe (siège social, sites de production, etc.).



(2) Uninterruptible Power Supply : Alimentation sans interruption

De plus, le Groupe travaille à substituer progressivement ses achats d'énergie traditionnelle par de **l'énergie d'origine renouvelable** (éolienne, hydraulique, solaire, etc.), et à installer des panneaux photovoltaïques pour produire et auto-consommer de l'énergie renouvelable sur les sites industriels, logistiques et administratifs les plus significatifs du Groupe.

En 2024, Legrand est devenu membre de RE100 (Renewable Electricity) et s'est engagé à consommer 100 % d'électricité renouvelable d'ici 2030.

La politique environnement du Groupe est déployée avec pour objectifs de réduire, en plus des consommations énergétiques des sites, les consommations d'eau, la production de déchets, et l'amélioration du recyclage de ces déchets.

En complément, le Groupe met à disposition de ses collaborateurs des solutions de tri des déchets afin de séparer le papier, le carton, les déchets électroniques et organiques, etc.

Accélérer en matière d'économie circulaire

Legrand ambitionne de réduire l'impact environnemental de ses produits en privilégiant l'économie circulaire, en réduisant la quantité de matériaux utilisés et en favorisant la réutilisation de ces derniers :

- utilisation de plus en plus de matières recyclées dans ses produits,
- réduction de la quantité de matériaux utilisés,
- élimination progressive du plastique à usage unique dans les emballages.

Par ailleurs, Legrand s'engage avec ses partenaires d'affaires à proposer des solutions de recyclage des produits : reprise de produits usagés, reconditionnement et remise sur le marché.

Accompagner ses fournisseurs vers une trajectoire de réduction des émissions carbone

La démarche d'achats responsables de Legrand repose sur le principe selon lequel **les règles éthiques, environnementales et sociales du Groupe s'appliquent également à ses fournisseurs et sous-traitants**. Ces derniers sont choisis et gérés dans le respect de ces règles.

Le code de conduite fournisseurs précise les attentes de Legrand vis à vis de ses fournisseurs, et les contrats fournisseurs intègrent un paragraphe dédié à leur responsabilité environnementale.

Legrand ambitionne **d'encourager et d'accompagner ses fournisseurs clés contribuant le plus à l'empreinte carbone du Groupe**, pour qu'ils réduisent leurs émissions de CO₂. Des formations et des outils sont mis à disposition des fournisseurs pour les aider dans cet engagement et dans leurs plans d'actions.



MES ENGAGEMENTS

Respecter les consignes du Groupe

Je m'engage à :

- **appliquer les écogestes** pour économiser l'énergie : chauffage et climatisation, équipements électriques, gestion de l'éclairage et de la lumière naturelle... ;
- **respecter les consignes de tri** : réduire, trier et recycler mes déchets ;
- **agir pour la sobriété numérique** : éviter les mails et les pièces jointes inutiles, privilégier la messagerie instantanée à l'envoi de mails ;
- **opter**, quand cela est possible, **pour des modes de transports éco-responsables** pour me rendre au travail (marche, vélo, transports en commun, covoiturage...) ;
- **repenser sa façon de travailler**, notamment en innovant pour créer et développer des produits moins impactants pour l'environnement.

Ces consignes propres au Groupe sont affichées sur les sites (siège social, sites de production, etc.) et partagées régulièrement sur les réseaux internes à l'entreprise : Viva Engage et Dialog.

Suivre les formations proposées & partager les bonnes pratiques

J'ai la possibilité de suivre des **formations en ligne sur la plateforme Learning with Legrand** en fonction de mon profil afin de connaître les bonnes pratiques en faveur de l'environnement à appliquer au sein de l'entreprise ainsi qu'à l'extérieur. Certaines de ces formations peuvent être obligatoires en fonction du poste que j'occupe.

Exemples de formations disponibles sur les thématiques environnementales sur la plateforme Learning with Legrand :

- "Le changement climatique" ;
- "Économie circulaire" ;
- "Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques" ;
- "Décrypter les enjeux de la neutralité carbone" ;
- "Des solutions essentielles pour des bâtiments plus écologiques" ;

Connaître les solutions innovantes proposées par le Groupe et les promouvoir

Je dois me familiariser avec les solutions de mesure, de gestion de l'éclairage et de l'énergie, de recharge pour véhicules électriques (...) évoquées précédemment, développées et proposées par le Groupe. Comme tout(e) salarié(e), je suis un(e) ambassadeur(trice) de mon entreprise et des solutions qu'elle propose.

Zoom sur des initiatives locales

- Installation de poubelles de tri dans les bureaux au Danemark pour séparer les déchets organiques des déchets plastiques, papiers ou encore électroniques.
- Célébration mondiale de la journée de l'environnement chaque année dans certains pays : plantation d'arbres, suppression des bouteilles d'eau en plastique, débats et partages de points de vue, etc.
- Organisation d'ateliers pour identifier les différentes opportunités d'éliminer les déchets du processus de fabrication.



Alerter en cas de manquement via la plateforme de Signal'Ethic de Legrand.



CAS PRATIQUE

Si 100 personnes de l'entreprise envoient en moyenne 33 e-mails par jour 220 jours par an, cela représente 13,6 tonnes eqCO₂, soit 13 aller-retours en avion entre Paris et New York.*

À titre individuel, pour ne pas contribuer à des émissions de CO₂ supplémentaires, j'évite les mails et les pièces jointes inutiles, je supprime régulièrement et je me désabonne des newsletters non lues. En interne, je privilégie l'utilisation de la messagerie instantanée.



EN SAVOIR PLUS

- Feuille de route RSE.
- Politique Environnement.
- Consignes Écogestes.
- Code de conduite Fournisseurs.

* En effet, selon l'ADEME, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en France, l'empreinte carbone d'un e-mail serait en moyenne de 19 grammes de CO₂.
Source : <https://www.greenit.fr/2011/07/11/19-grammes-de-co2-l-empreinte-carbone-d-un-e-mail-selon-l-ademe/>



S'engager pour
**la protection des
actifs du Groupe**



Entreprise cotée en bourse et fortement exposée, le groupe Legrand s'engage pour la protection de ses actifs.

Être spécialiste des infrastructures électriques et numériques du bâtiment et leader de notre domaine nous oblige à être, non seulement, exemplaires mais aussi intransigeants quant à notre sécurité et à notre réputation.

En effet, le Groupe se doit de protéger ses actifs : bâtiments, matériels, image, marques, brevets déposés, solutions produits, données... Ces éléments de son patrimoine constituent **une valeur économique de référence dans son domaine d'activité**.

Par ailleurs, dans un environnement en forte évolution technologique et extrêmement compétitif, Legrand doit renforcer ses exigences en matière de qualité à tous les niveaux : taux de service, satisfaction client, excellence industrielle..., créant ainsi un avantage concurrentiel décisif pour sa stratégie de développement. Il en va de sa réputation internationale.

Ce sont ces mêmes exigences qui garantissent la pérennité du Groupe depuis plus de 150 ans. Ensemble, restons vigilants pour la protection de Legrand !

LES ENGAGEMENTS du Groupe

Protéger son nom, ses marques et ses gammes

Le département propriété intellectuelle travaille sur la lutte contre la contrefaçon et sur la gestion des marques, des brevets, des modèles et des noms de domaine. Il s'appuie sur un réseau de conseils en propriété intellectuelle, en association avec des correspondants internes dans les principales filiales du Groupe.

■ LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Legrand sécurise ses solutions produits, marques, gammes et noms de domaine en déposant des brevets pour chaque innovation.

Au fil des projets, Legrand acquiert ainsi des droits de propriété intellectuelle, protège ses actifs immatériels et fait respecter ses droits.

■ LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

La sécurité et satisfaction clients passent également par la capacité à rassurer sur l'authenticité de ses produits.

Legrand agit de manière concrète et permanente contre la contrefaçon avec :

- des dispositifs internes de lutte contre la contrefaçon comme Copytracer ;
- une participation active à des actions de saisie-destruction de produits électriques contrefaits, en étroite collaboration avec les autorités locales et les services douaniers des pays concernés ;
- des démarches de communication globale via les syndicats professionnels qui visent à renforcer l'alerte auprès de tous les acteurs, installateurs et distributeurs notamment.

Zoom dispositif : Copytracer protège l'utilisateur

Copytracer est un site gratuit mis à disposition pour vérifier des immatriculations des produits Legrand portant le marquage Copytracer et ainsi permettant de différencier les produits originaux des copies et autres contrefaçons.





Protéger les outils de travail du Groupe contre toute forme d'attaque

Legrand veille en permanence à la protection et à l'intégrité de ses locaux ainsi que ses outils technologiques.

■ LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Concernant **ses espaces de travail**, le Groupe impose des **règles de circulation dans les bâtiments** : les procédures d'accueil des personnes extérieures sont strictes ; aucune personne n'entre sans autorisation ; les visiteurs doivent s'identifier ; ils doivent par ailleurs être accompagnés par la personne à l'origine du rendez-vous.

De plus, le Groupe fait appel à des prestataires externes experts en sécurité pour évaluer les éventuelles failles au cœur des bâtiments.

■ LES OUTILS INFORMATIQUES

Legrand doit également **assurer sa cybersécurité en protégeant ses outils technologiques**. Pour prévenir et maîtriser les impacts potentiels liés au cyber-risque, **Legrand met en œuvre toutes les mesures nécessaires**. Le Groupe dispose ainsi d'une politique de sécurité du système d'information (la LISP) et d'un plan de déploiement associé qui comporte des moyens techniques de protection avec par exemple des firewalls (pare-feu), des processus internes de gestion des accès mais aussi des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs. Des campagnes de mails tests sont à ce titre régulièrement réalisées pour évaluer de manière anonyme les réactions des équipes et permettre à chacune et chacun d'apprendre à réagir face à une potentielle menace. Les équipes cybersécurité de Legrand sont également à leur disposition. En cas de doute ou d'incident, c'est le 1^{er} interlocuteur sécurité à contacter.

Legrand met également à la disposition de ses équipes des informations et des formations permettant de renforcer **la vigilance de chacune et chacun et de s'assurer du respect des bonnes pratiques informatiques non seulement sur son lieu de travail mais aussi en déplacement professionnel**.

Consulter la Charte d'utilisation des Systèmes d'Information.

Utiliser l'intelligence artificielle de manière responsable

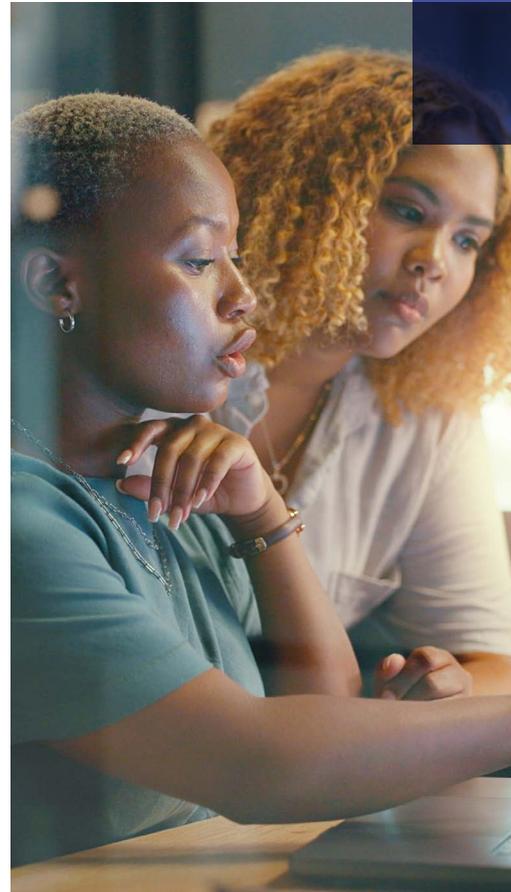
Legrand s'engage à ancrer l'intelligence artificielle dans une démarche responsable, assurant équité et absence de discrimination, et garantissant la sécurité et l'intégrité des systèmes IA. La protection et la confidentialité des données sont primordiales, tout comme le développement d'une intelligence artificielle inclusive et compréhensible, nous tenant responsables de nos innovations.

Assurer une veille et soigner son e-réputation

L'ère des réseaux sociaux et des conversations à grande échelle a augmenté les risques en matière d'image pour les entreprises. Ces dernières sont ainsi d'autant plus exposées chaque jour aux avis et discours de leurs clients, fournisseurs, partenaires d'affaires mais aussi des détracteurs potentiels. Le Groupe a ainsi investi dans des outils numériques qui assurent **une veille quotidienne de l'ensemble des prises de paroles** mentionnant Legrand (ses produits, ses dirigeants et ses services). Il peut ainsi aisément identifier les potentielles menaces, signaux faibles afin de prévenir toute crise potentielle.

■ IDENTIFIER LES RISQUES ET GÉRER LA CRISE

Toute entreprise peut un jour être confrontée à une crise. Un risque qu'il convient de considérer avec rigueur et anticipation. Le Groupe a construit **un dispositif de gestion de crise pour se protéger** en cas de besoin. L'objectif est de pouvoir se référer à un process et d'être accompagné d'experts tant pour identifier le risque potentiel que pour répondre à une exposition qui serait préjudiciable à sa réputation.



Définir des règles claires en matière de prise de parole avec les médias ou sur les réseaux sociaux

■ LES MÉDIAS

Toute communication externe avec les médias est susceptible d'avoir un impact sur l'image et la réputation de Legrand. **C'est pourquoi, le Groupe a défini une procédure claire et précise afin de contrôler ses prises de paroles.** La personne en contact avec les journalistes doit être habilitée et avoir reçu une autorisation de la Direction de la Communication Interne ou de la Direction des Relations Investisseurs (habilitation permanente ou ponctuelle). Si besoin, des porte-paroles de l'entreprise seront formés.

■ LES RÉSEAUX SOCIAUX

Des règles sont rédigées dans la Charte sur l'usage individuel des Réseaux Sociaux afin de cadrer les prises de parole des collaborateurs(trices) sur l'entreprise. Chacun d'eux, s'il choisit de s'exprimer en tant que salarié Legrand engage d'abord le nom du Groupe.

Préserver l'image et l'identité du Groupe

Une Charte graphique institutionnelle qui indique les règles à respecter concernant la mise en forme de tout document du Groupe est à la disposition des équipes. Le logo, par exemple, est un élément fort de l'image de marque. Lorsqu'il est utilisé sur un document, peu importe le format et la destination de ce dernier, des règles relatives à sa mise en forme sont à respecter impérativement.



MES ENGAGEMENTS

Faire preuve de prudence lorsque j'engage le nom de Legrand dans une communication

Je m'engage à :

- ne répondre à aucune question et à ne prendre aucun engagement au nom de Legrand sans autorisation ni habilitation ;
- renvoyer systématiquement vers la **Direction de la Communication Interne** et la **Direction des Relations Investisseurs**, si les médias me contactent ;
- faire preuve de **discernement** lorsque j'utilise les réseaux sociaux en tant que salarié(e) Legrand. Si je le souhaite, je peux partager et commenter avec professionnalisme les communications officielles de Legrand sur mon compte personnel LinkedIn.

Me référer aux documents officiels dans le cadre de ma prise de parole sur le Groupe

Lorsque je communique en tant que salarié(e) Legrand, je m'engage à **appliquer la charte graphique du Groupe** et à respecter les règles d'utilisation du logo par exemple. Je m'appuie sur les **documents publics de présentation officielle** de l'entreprise (chiffres, visuels, argumentation, etc.).

Respecter et faire respecter les règles de confidentialité du Groupe

Je m'engage à ne pas **divulguer d'informations confidentielles sur Legrand** (innovations, acquisitions, résultats, etc.). Je dois aussi respecter les accords de confidentialité ainsi que les « quiet periods », laps de temps durant lesquels aucune communication au nom du Groupe ne doit être faite. Celle-ci pourrait influencer le cours de la Bourse en période de publication des résultats.

(1) Phishing : hameçonnage : forme d'escroquerie qui se déroule sur internet

Me former à la cybersécurité et être attentif(ve) aux risques auxquels le Groupe est exposé

Je dois suivre des **formations spécifiques** et participer à des **actions de sensibilisation** sur les thématiques liées à la cybersécurité telles que : le phishing⁽¹⁾, la sécurité physique, les déplacements professionnels, les mots de passe et MPA (menaces persistantes avancées), etc.

Signaler toute information suspecte concernant la cybersécurité du Groupe

Je dois contacter les équipes cybersécurité en cas de doute ou d'incident lié à la cybersécurité du Groupe (mail suspect, clic sur un lien douteux...).

Par mail : cybersecurity@legrand.com

Utiliser l'intelligence artificielle en accord avec les règles Groupe

Je m'engage à appliquer concrètement les principes d'intelligence artificielle de manière responsable et non discriminatoire dans le travail quotidien. Cela inclut la participation active à des formations sur la sécurité des données, l'emploi d'outils et de pratiques pour minimiser les biais dans les algorithmes, et le partage proactif de toute observation de faille ou de risque potentiel dans nos systèmes IA. Je m'engage aussi à favoriser un dialogue ouvert sur l'éthique de l'intelligence artificielle, je contribue ainsi à un environnement de travail transparent et inclusif.



Alerter en cas de manquement via la plateforme de Signal'Ethic de Legrand.



CAS PRATIQUE

SOLLICITATION DE JOURNALISTE

Un journaliste m'interpelle sur un salon pour m'exprimer sur une nouvelle acquisition du groupe Legrand. Je n'interviens que si j'ai l'autorisation de répondre aux journalistes.

Dans le cas contraire, je ne donne pas les renseignements demandés et je renvoie vers la Direction Communication Interne et Relations Extérieures Legrand ou la Direction Relations Investisseurs, habilitées à communiquer avec les médias.



En savoir plus

- Charte d'utilisation des Systèmes d'Information.*
- Présentation officielle du Groupe.
- Charte sur l'usage individuel des Réseaux Sociaux.
- Charte graphique institutionnelle.

* Document disponible en interne uniquement



S'engager avec
**les partenaires
d'affaires**



Acteur éthique et responsable, le groupe Legrand s'engage à respecter et valoriser ses partenaires d'affaires.

Agir en acteur responsable, c'est, au quotidien, considérer avec respect toutes **ses parties prenantes telles que les partenaires, les fournisseurs, les clients, prestataires et sous-traitants** en adoptant un comportement exemplaire et en pratiquant ses activités **dans le plus grand respect de l'éthique des affaires.**

C'est aussi cela rendre les choses simples, transparentes et efficaces.

LES ENGAGEMENTS

du Groupe

Assurer la satisfaction clients grâce à des produits et services de qualité

Legrand place la satisfaction de ses clients au centre de ses priorités. **Partenaires du Groupe, le distributeur, l'installateur comme l'utilisateur final sont au cœur de ses préoccupations.** Pour répondre à leurs besoins et comprendre leurs attentes, le Groupe s'attache à mesurer régulièrement la satisfaction de ses clients partout dans le monde.

Dans ce cadre, le programme « Best of Us » lancé en 2019 vise à améliorer l'expérience des utilisateurs de ses produits : satisfaction, qualité de service, pertinence des outils, réactivité...

Centré sur ses clients, le Groupe déploie également une démarche qualité pour ses différentes marques, au niveau mondial, pour s'assurer de proposer des produits qui répondent, de manière constante, à des standards de qualités et des exigences de conformité.

Dans un environnement très compétitif et en forte évolution technologique, le Groupe conduit des plans d'amélioration continue pour garantir la qualité de ses produits tout au long du cycle de vie du produit. Legrand possède un nom, des marques et une culture d'entreprise à défendre qui l'engagent à donner le meilleur pour ses clients. Avec des rôles déterminés, chaque collaboratrice et collaborateur accorde une attention primordiale à la qualité pour le meilleur service client.

Consulter la Politique Qualité.

Opérer une politique d'achats responsables

Pour assurer un développement durable de ses activités, Legrand entend par ailleurs assurer des achats responsables. **Le Groupe attend ainsi de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils adhèrent aux mêmes standards de responsabilité sociale et environnementale que lui,** et s'engage à les accompagner dans une dynamique de progrès.

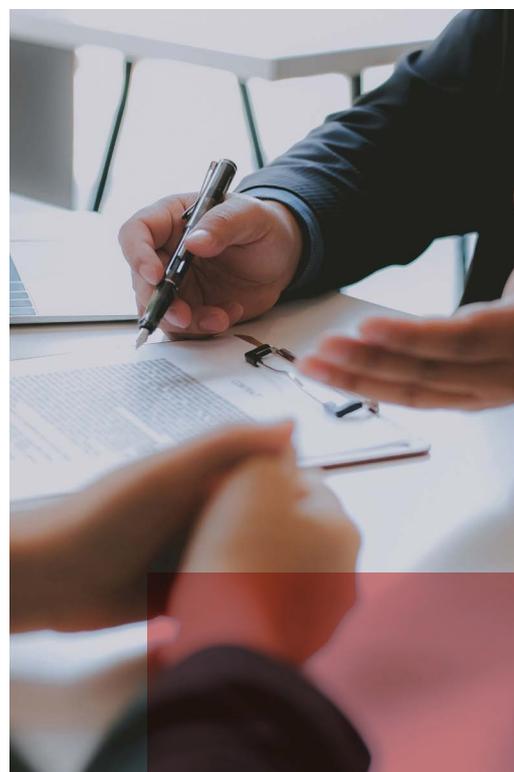
La Politique Achats de Legrand se décline en 4 axes prioritaires :

- Stratégie achats – déclinée par famille d'achats et socle des relations fournisseurs ;
- Excellence opérationnelle et performance ;
- Responsabilité Sociétale et Environnementale ;
- Efficience et amélioration continue.

Legrand s'engage à accompagner ses fournisseurs et partenaires dans l'atteinte de son niveau d'exigence en agissant envers eux avec équité, transparence et impartialité.

Legrand les invite par ailleurs à mettre en place des actions favorisant la Diversité, l'Équité et l'Inclusion et des pratiques respectant les droits humains internationalement reconnus.

Consulter le Code de conduite Fournisseurs.





Former et informer sur la déontologie boursière et l'Éthique des affaires

Profondément attaché à ses valeurs, le groupe Legrand s'assure que **ses activités sont conduites de manière éthique et ne tolère ainsi aucune forme de corruption ou de fraude**. Dans le cadre de cette démarche, le Groupe est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et a rédigé **le Guide des bonnes pratiques des affaires**. Il vise à prévenir toutes formes de corruption⁽¹⁾ : trafic d'influence, pots-de-vin, paiements de facilitation, contributions politiques, fraude, etc.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à toutes les lois sur le contrôle des exportations et sanctions internationales qui s'appliquent à ses activités.

Legrand met également à la disposition de ses équipes **une charte de la concurrence** afin de leur permettre d'identifier les comportements à proscrire et de reconnaître les situations présentant un risque. Une concurrence saine et loyale garantit un fonctionnement optimal des marchés et favorise l'innovation sur le long terme. Le groupe Legrand s'engage donc à respecter le droit de la concurrence applicable dans tous les pays où il exerce ses activités.

Legrand étant une entreprise cotée en bourse, elle est soumise à différentes réglementations. Dans ce contexte, la société est tenue de communiquer régulièrement au marché un certain nombre d'informations. Elle doit s'assurer que ses mandataires sociaux, dirigeants et salariés ne fassent pas usage et ne révèlent pas à d'autres personnes non initiées des informations qui pourraient avoir une influence sur le cours de bourse. Ainsi, le Groupe a rédigé une **charte de la déontologie boursière** qui encadre notamment les transactions sur les titres de Legrand SA. Elle traite également de l'ensemble des obligations et sanctions applicables en cas de non-respect des règles énoncées.

Diffuser une information fiable et vérifiable

Legrand souhaite agir en confiance avec ses partenaires d'affaires. C'est pourquoi le Groupe veille avec le plus grand soin à garantir la qualité et l'exactitude des informations communiquées à toutes les parties prenantes, y compris les clients, les partenaires commerciaux et les marchés financiers.

Legrand assure l'authenticité des communiqués de presse avec l'application CertiDoc.

(1) Le fait pour une personne investie d'une fonction publique ou privée, de proposer, autoriser, offrir, accepter ou solliciter, directement ou indirectement un avantage indu, en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir une action entrant dans le cadre de ses fonctions

MES ENGAGEMENTS

Mettre le client au cœur de mes préoccupations

Dans mon travail quotidien, je garde en tête l'importance de la **satisfaction client** et j'agis dans ce sens. En tant que collaboratrice ou collaborateur du Groupe, je me sens impliqué(e) dans cet engagement incontournable de satisfaction client qui fédère les équipes en interne.

Respecter les règles du Groupe, me former et prendre connaissance des différentes chartes

Je m'engage à :

- **respecter les règles d'éthique des affaires.** Ces règles sont énoncées dans les chartes et procédures du Groupe et s'appliquent à tous les collaborateurs, dirigeants et personnes agissant au nom ou pour le compte du groupe Legrand dans le cadre de ses activités à travers le monde ;
- **prendre connaissance et respecter les chartes rédigées par le Groupe** (concurrence, déontologie boursière, éthique des affaires, relation fournisseurs, RGPD...). Je traite, par exemple, les données personnelles auxquelles j'ai accès dans le respect des règles de protection relative aux données personnelles et confidentielles ;
- **choisir des partenaires d'affaires de confiance** : choisir des partenaires d'affaires de qualité (fournisseurs, clients prestataires et sous-traitants...) qui s'engagent à respecter nos règles permet de créer une relation de confiance.
- **participer aux formations Learning with Legrand** qui traitent de ce sujet.

Informers les partenaires que je côtoie des engagements mis en place par le Groupe

En tant que collaboratrice et collaborateur Legrand et en fonction de mon poste, je suis en contact avec les partenaires d'affaires du Groupe (fournisseurs, clients, prestataires et sous-traitants...). Je dois donc :

- les informer des engagements pris par le Groupe et de nos attentes à leur égard ;
- m'assurer que leurs activités soient en cohérence avec les valeurs du Groupe et les lois applicables.



Alerter en cas de **manquement** via la plateforme de Signal'Ethic de Legrand.



CAS PRATIQUE

En tant que collaboratrice ou collaborateur Legrand, je peux participer à des rencontres dans lesquelles se trouvent des concurrents. Ce type de rencontre doit particulièrement éveiller ma vigilance. Je valide avec ma hiérarchie si je dois ou non participer à la réunion, ainsi que les informations qui pourront y être échangées. Si lors de cette réunion, l'un des représentants d'un concurrent aborde un thème qu'il ne devrait pas, j'exprime mon opposition et me retire sans prendre part à la discussion. Je fais part de l'incident à ma hiérarchie.



En savoir plus

- Charte de la déontologie Boursière.
- Guide des bonnes pratiques des affaires.
- Politique Qualité.
- Politique Achats du Groupe.
- Code de conduite Fournisseurs.
- Conditions Générales d'Achats.
- Charte de la concurrence.



DISPOSITIF D'ALERTE

Le dispositif d'alerte a pour objectif de soutenir la politique de conformité et d'éthique du groupe Legrand en permettant à chacune et chacun de jouer un rôle actif.

Tout salarié qui ne respecterait pas les règles en vigueur peut exposer le Groupe, ses dirigeants et tous ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles sévères, à des risques de perte financière, à des atteintes à l'image et à la réputation de l'entreprise...

■ Votre devoir d'alerte

Vous avez individuellement le devoir de signaler l'existence d'un comportement ou d'une situation contraire à l'intérêt général et dont vous avez eu connaissance ou dont vous avez été témoin.

■ Votre protection

Le lanceur d'alerte bénéficie d'une large protection, sous réserve que celui-ci soit de **bonne foi**.

À ce titre, il bénéficie :

- d'une immunité pénale ;
- de la confidentialité des données le concernant, excepté en cas d'injonction d'autorités dans le cadre de poursuites ;
- d'une protection contre le licenciement, les sanctions ou les discriminations.

En cas de mesures défavorables prises à son encontre, le lanceur d'alerte bénéficie d'un aménagement de la charge de la preuve. Il lui suffit d'apporter des éléments de faits laissant présumer l'existence de représailles à la suite de son alerte, à charge pour l'employeur de démontrer que la mesure contestée a été prise pour un motif étranger à l'alerte.

■ Comment signaler un manquement à l'éthique du Groupe

LES PERSONNES À PRÉVENIR

Vous pouvez soit :

- vous adresser directement à votre supérieur hiérarchique ou à votre Responsable des Ressources Humaines ;
- contacter votre Compliance Officer, l'Audit interne ou la Direction Juridique et Compliance ;
- ou encore utiliser la ligne d'alerte éthique Groupe, Signal'Ethic accessible à l'adresse suivante : legrand.signalement.net

SIGNAL'ETHIC

Cette ligne d'alerte éthique est :

- un outil qui permet d'émettre, de manière confidentielle et anonyme si souhaité, un signalement à destination du Compliance Officer Groupe ;
- utilisable par tous les **collaborateurs du Groupe**, y compris les **collaborateurs extérieurs et occasionnels**, tels que les consultants ou les intérimaires, ainsi que par toutes les **parties prenantes du Groupe**.

Signal'Ethic couvre l'ensemble des manquements à l'éthique des affaires et notamment :

- le non-respect des droits humains et de la protection de nos équipes au travail ;
 - les atteintes graves à l'environnement ;
 - les atteintes dans les relations d'affaires avec nos partenaires ;
 - les atteintes à la réputation et la protection de nos actifs ;
- et plus largement le non-respect des lois, des règlements ou de l'intérêt général.



